

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du **24 JUIL. 2019**

portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Touraine-Berry

NOR : JUSF1922117A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté n° 19-084 du 20 mai 2019 du préfet de la région Centre-Val-de-Loire portant nomination du président de la section régionale interministérielle d'action sociale de la région Centre-Val-de-Loire (SRIAS), à compter du 8 juillet 2019 ;

Considérant les courriers 224/2019/MS/RB et 225/2019/MS/RB du 4 avril 2019 du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Touraine-Berry, demandant la nomination de M^{me} Catherine BON en tant que régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Touraine-Berry ;

Considérant le courrier du 4 juillet 2019 de M^{me} Catherine BON, demandant sa nomination en tant que régisseur d'avances et de recettes auprès de ladite direction,

Arrête :

Article 1^{er}

M^{me} Catherine BON, secrétaire administrative, est nommée, à compter du 9 juillet 2019, régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Touraine-Berry, en remplacement de M. Thierry TAME, mis à disposition en tant que président de la section régionale interministérielle d'action sociale Centre-Val-de-Loire (SRIAS) auprès du préfet de la région Centre-Val-de-Loire, à compter du 8 juillet 2019.

Article 2

Compte tenu du montant de l'avance fixé à 11 000 euros et du montant moyen des recettes mensuelles inférieur à 500 euros, le montant du cautionnement imposé à M^{me} Catherine BON est fixé à 1 220 euros.

Article 3

L'arrêté NOR : JUSF1029417A du 17 novembre 2010 portant nomination d'un fonctionnaire à la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Touraine-Berry en qualité de régisseur d'avances et de recettes est abrogé.

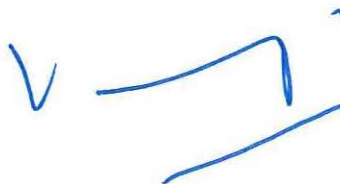
Article 4

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Centre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le **24 JUIL. 2019**

**Pour la ministre,
et par délégation,
L'adjoint au chef du bureau de la synthèse,**

Vincent BOUZRAR

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'V' followed by a series of connected lines that form the rest of the name.